

4.1 QUI SONT LES ENSEIGNANTS ?

DES ENSEIGNANTS PLUS ÂGÉS AUX NIVEAUX D'ÉDUCATION PLUS ÉLEVÉS

En 2013, dans les 21 pays de l'Union Européenne membres de l'OCDE, l'âge moyen des enseignants augmente avec le niveau d'éducation auquel ils enseignent : quand 38 % des enseignants de CITE 1 ont moins de 40 ans, cette part n'est plus que de 35 % en CITE 2 et de 31 % en CITE 3 (4.1.1). Les réalités nationales restent cependant contrastées. La Belgique, le Luxembourg et le Royaume-Uni sont les seuls pays dont la part d'enseignants de moins de 40 ans est supérieure à 40 % à chaque niveau d'éducation. À l'inverse, les pays méditerranéens, mais aussi les pays baltes, l'Autriche ou encore l'Allemagne, connaissent une part d'enseignants de moins de 40 ans inférieure à la moyenne des 21 pays pour les trois niveaux d'éducation. L'Italie se démarque nettement, avec moins de 10 % d'enseignants de moins de 40 ans à chaque niveau d'éducation. Le vieillissement de la population enseignante, dans un contexte où le nombre d'élèves ne décroît pas de façon significative, place le système éducatif devant un double défi : celui de l'ampleur des recrutements de nouveaux enseignants à venir et celui de la formation de ces derniers.

La Finlande, la France et les Pays-Bas présentent un profil différent : la part d'enseignants de moins de 40 ans en CITE 1 et 2 y est d'environ 40 %. Un saut est franchi au niveau de la CITE 3 qui concentre des enseignants plus âgés : la part d'enseignants de moins de 40 ans à ce niveau n'est plus que d'environ 25 % dans ces trois pays.

UNE PROFESSION MAJORITAIREMENT FÉMININE EN EUROPE

Les femmes sont très majoritaires dans l'enseignement scolaire (4.1.2) mais leur part décroît avec le niveau d'éducation auxquelles elles enseignent : 86 % en CITE 1 ; 70 % en CITE 2 et 60 % en CITE 3, pour les 21 pays considérés. Dans l'enseignement élémentaire, ces proportions s'échelonnent de 70 % en Grèce à 97 % en Slovaquie. Elles connaissent des écarts encore plus importants dans l'enseignement secondaire (de 51 % aux Pays-Bas à 81 % en Lettonie).

L'Allemagne, la Belgique, la Finlande, la France ou encore le Portugal connaissent des situations proches des moyennes européennes, à chaque niveau de CITE. Les Pays-Bas font figure d'exception avec une part de femmes sensiblement plus faible. L'augmentation des taux d'emploi féminin au cours des quinze dernières années dans ce pays se traduit néanmoins par une part féminine plus élevée pour les jeunes générations d'enseignants.

DES ENSEIGNANTS TRÈS MAJORITAIREMENT TITULAIRES DE LICENCE OU DE MASTER

L'enquête internationale TALIS^{EU} (*Teaching And Learning International Survey*) a pour objectif de recueillir des données déclaratives sur l'environnement pédagogique et les conditions de travail des enseignants dans les établissements scolaires du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE2, soit les collèges pour la France). L'échantillon de chaque pays est composé d'au moins 20 enseignants appartenant à 250 établissements (publics et privés) ainsi que les chefs de ces établissements (principaux de collège en France). Les résultats concernent 34 pays en 2013, dont 24 membres de l'OCDE et 19 de l'Union européenne. Certains pays ont étendu l'enquête aux enseignants et chefs d'établissement du premier degré et du second cycle de l'enseignement secondaire.

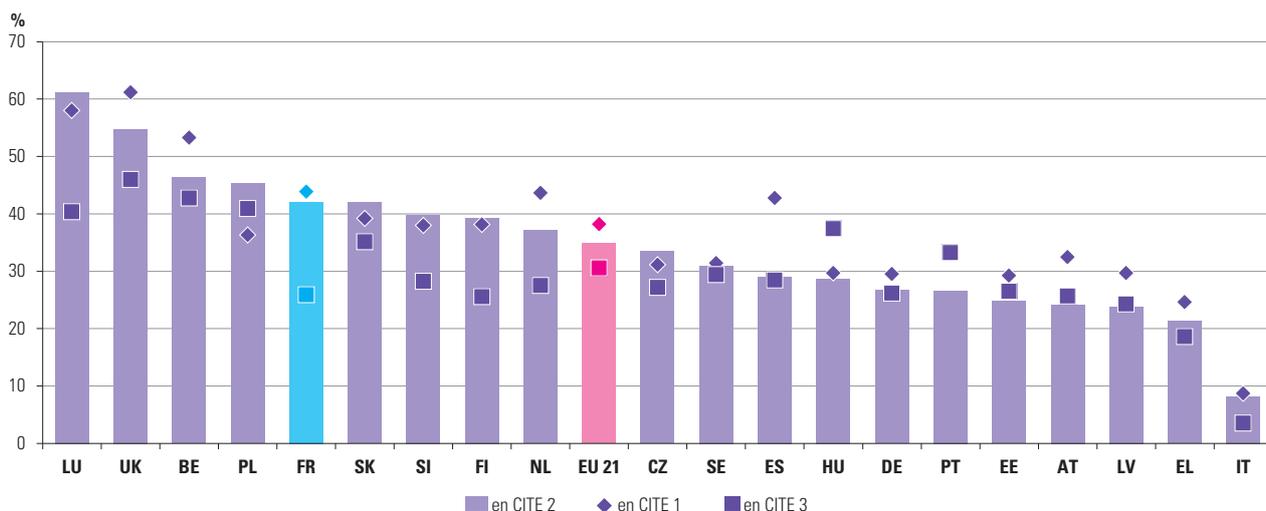
Dans les pays de l'Union européenne participant à l'enquête TALIS 2013, les enseignants de CITE 2 sont titulaires d'un diplôme de Licence ou de Master (CITE 5 de la nomenclature 1997) dans plus de 95 % des cas (4.1.3). On constate toutefois certaines spécificités nationales. Notons ainsi la part relativement importante d'enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire, non dotés d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans six pays : l'Espagne, l'Estonie, l'Italie, les Pays-Bas, la République tchèque et la Suède.

Au Portugal, le taux élevé d'enseignants indiqués comme dotés d'un niveau de CITE 6 (doctorat ou équivalent dans la nomenclature 1997) est en partie dû à des modalités de classement des Masters dans ce pays, héritées de la période antérieure au processus de Bologne de 1999 (cf. 2.2, p. 20). ■

^{EU} Voir la définition p. 68.

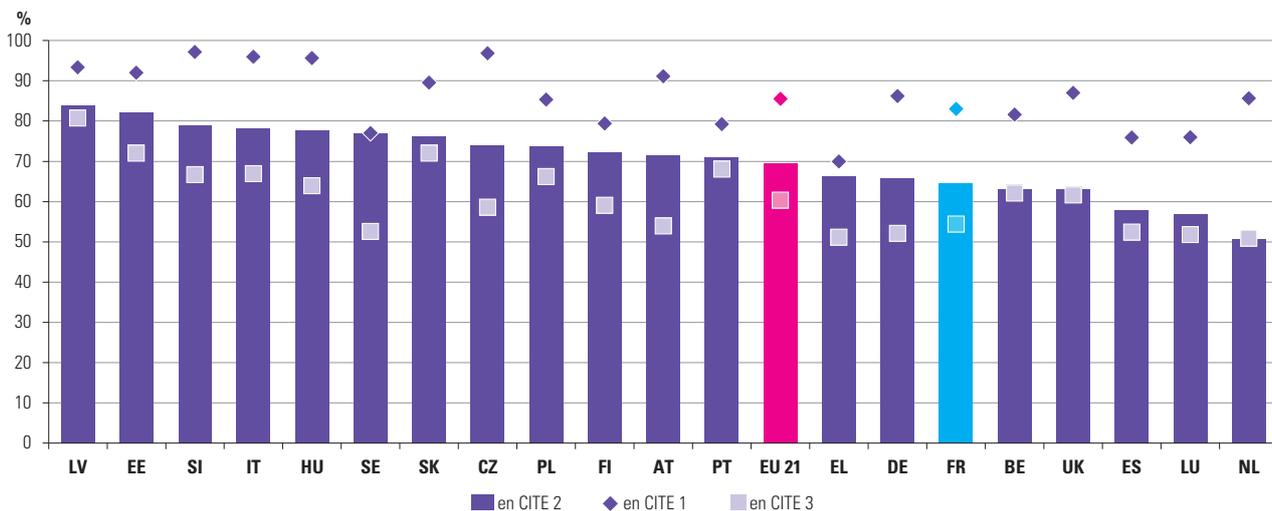
4.1.1 Part des enseignants ayant moins de 40 ans par niveau de CITE en 2013

OCDE, EAG 2015, table D5.1.



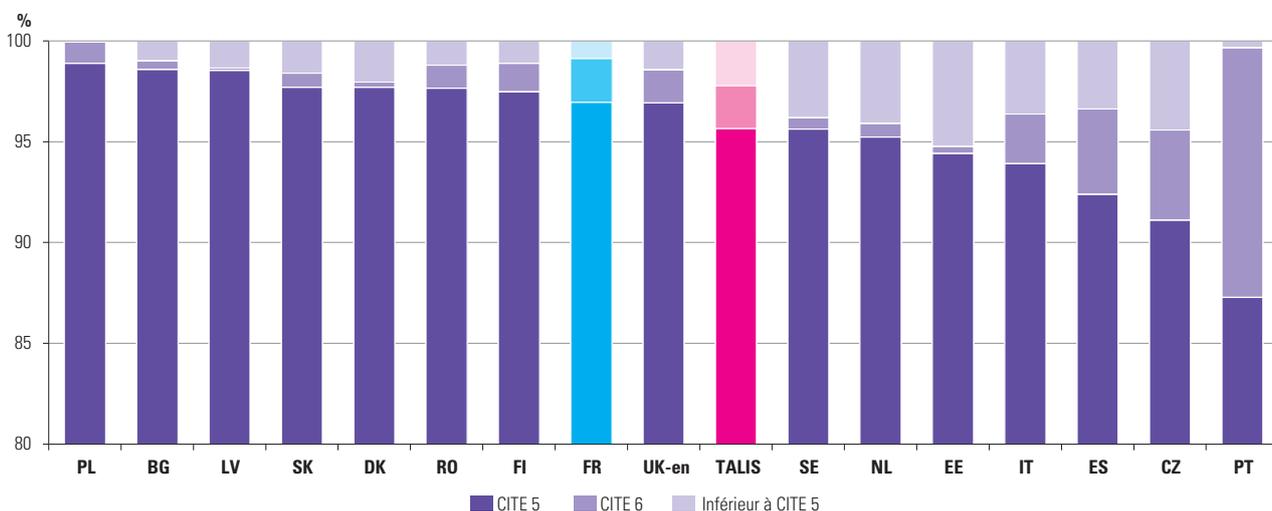
4.1.2 Part de femmes dans les enseignants par niveau de CITE en 2013

OCDE, EAG 2015, table D5.3.



4.1.3 Répartition des enseignants de CITE 2 par plus haut niveau de diplôme atteint en 2013 (CITE 1997)

OCDE, TALIS 2013, table 2.2.



Note : Au Portugal, les diplômes de master obtenus avant le processus de Bologne (cf. 2.2, p. 20) étaient classés en CITE 6 dans la nomenclature 1997.

4.2 LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

UNE PART PRÉPONDERANTE DES ENSEIGNANTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

En 2013, dans l'Union Européenne à 28, les enseignants travaillent très majoritairement pour le secteur public (4.2.1 et 4.2.2). Cet indicateur est toutefois soumis aux mêmes précautions méthodologiques que celui de la répartition des élèves par type d'institution (cf. 2.6, p. 28). En effet, si les différentes catégories d'institutions construites par Eurostat s'appliquent aisément dans le cas de la France (établissements publics, établissements privés sous contrat et établissements privés hors-contrat), la catégorisation peut s'avérer plus délicate pour certains pays de l'UE-28. Les Pays-Bas, par exemple, considèrent tous leurs établissements comme publics.

La proportion d'enseignants de CITE 1 travaillant dans les établissements publics dépasse 97 % en Croatie, Roumanie, Bulgarie, ainsi qu'en Finlande et dans les pays baltes (4.2.1). Le minimum est atteint à Malte, où près de 30 % des enseignants de l'élémentaire exercent leur métier dans des institutions privées. La proportion d'enseignants en institutions privées s'avère relativement élevée en CITE 2 dans les quatre pays où elle l'est également en CITE 1 : France, Espagne, Malte et Royaume-Uni (4.2.2). Au Royaume-Uni, elle trahit l'emprise des Academies en Angleterre, la part des enseignants dans des institutions publiques étant sensiblement plus élevée dans les autres nations du Royaume-Uni.

Les Academies en Angleterre

ZOOM

Mises en place en 2000 en Angleterre, les Academies sont des établissements constitués en organismes autonomes vis-à-vis des collectivités locales qui exercent la tutelle habituelle sur les établissements scolaires. Sous la tutelle du ministère de l'éducation et le plus souvent financées par l'État, avec l'appui fréquent de sponsors privés et des contributions volontaires des parents, elles disposent d'une large autonomie de gestion.

UNE RÉGLEMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL HÉTÉROGÈNE

En dehors des fonctions d'enseignement, les enseignants doivent s'acquitter de nombreuses autres tâches, d'administration, d'organisation et de planification, de réunions pédagogiques, d'échanges d'informations avec les parents ou avec

d'autres acteurs de la communauté éducative. Trois catégories de temps de travail des enseignants peuvent faire l'objet d'une réglementation : le temps de travail total (le plus souvent celui qui s'applique à l'ensemble des salariés), le temps de présence requis dans l'établissement et le temps d'enseignement (4.2.3).

Les périmètres d'application des normes légales ou conventionnelles se révèlent particulièrement variables selon les pays : seuls l'Écosse, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie et le Portugal fixent des définitions pour les trois composantes, tandis que les autres pays fixent des réglementations pour au mieux deux d'entre elles. La Grèce est le seul pays où le temps que les enseignants à temps plein sont censés passer dans l'établissement est identique au nombre total d'heures de travail prescrit pour ces derniers. Par ailleurs, l'Angleterre, l'Irlande du Nord, le Pays de Galles ainsi que l'Estonie ne précisent pas contractuellement de temps d'enseignement minimum. Enfin, dans les pays où il n'existe pas de réglementation visant le temps de travail total, les enseignants doivent être présents à l'école pendant un nombre minimum d'heures et/ou enseigner selon un nombre d'heures réglementé. Le temps d'enseignement réglementaire maximal (hors heures supplémentaires) est sensiblement plus élevé en Allemagne (28 heures hebdomadaires) qu'en France (20 heures), alors qu'il est inférieur en Finlande (18 heures), où existe par ailleurs un temps de présence minimal dans l'établissement (21 heures).

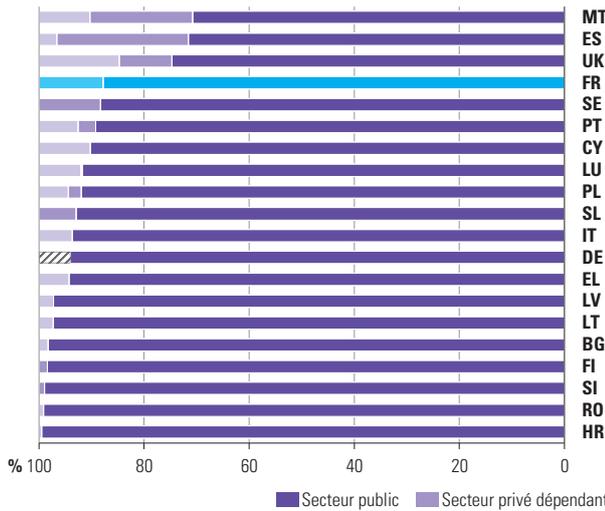
MOINS D'ÉLÈVES PAR ENSEIGNANT DANS LE PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

En 2013, dans l'Union européenne, le **taux d'encadrement**⁶⁸ (ou ratio élèves/enseignant) est plus favorable en CITE 2 qu'aux autres niveaux d'enseignement (4.2.4). En effet, dans les 21 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE, le ratio moyen en CITE 2 est de 11 élèves par enseignant, alors qu'il est de 14 élèves en CITE 1 et de 12 élèves en CITE 3. De nombreux pays connaissent une situation comparable au profil européen moyen (dont la Belgique, l'Estonie, ou encore le Royaume-Uni). Toutefois, cette moyenne recouvre de nombreuses disparités nationales : en Espagne, en France et au Portugal, le ratio élèves/enseignants diminue lorsque le niveau d'enseignement augmente. En France, ce ratio peu élevé pour la CITE 3 s'explique par le grand nombre d'options dans l'enseignement général et technologique, et par les contraintes liées au travail en atelier dans l'enseignement professionnel. ■

⁶⁸ Voir la définition p. 68.

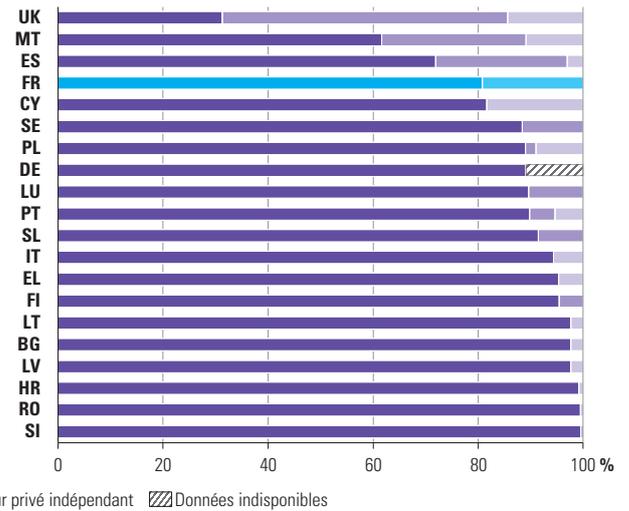
4.2.1 Répartition des enseignants de CITE 1 par type d'institution en 2013

↳ Eurostat, educ_uoe_perp02.



4.2.2 Répartition des enseignants de CITE 2 par type d'institution en 2013

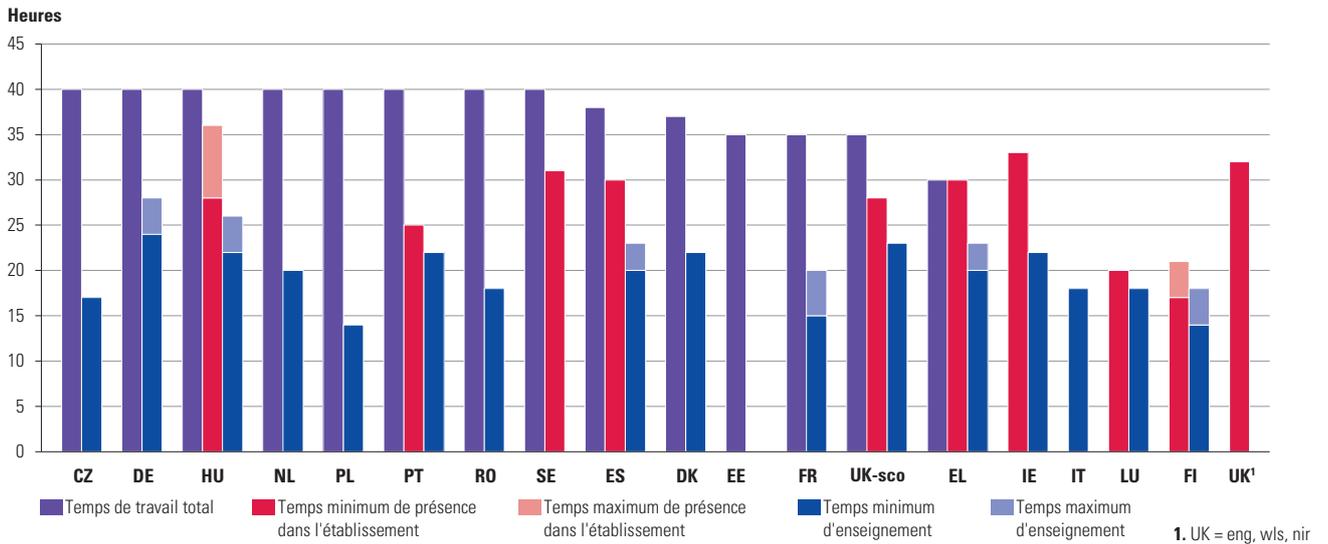
↳ Eurostat, educ_uoe_perp02.



Note : Les données pour les sous-catégories de l'enseignement privé en Allemagne ne sont pas disponibles.

4.2.3 Définitions officielles de la charge de travail hebdomadaire en heures des enseignants à temps plein de CITE 2 en 2013/2014

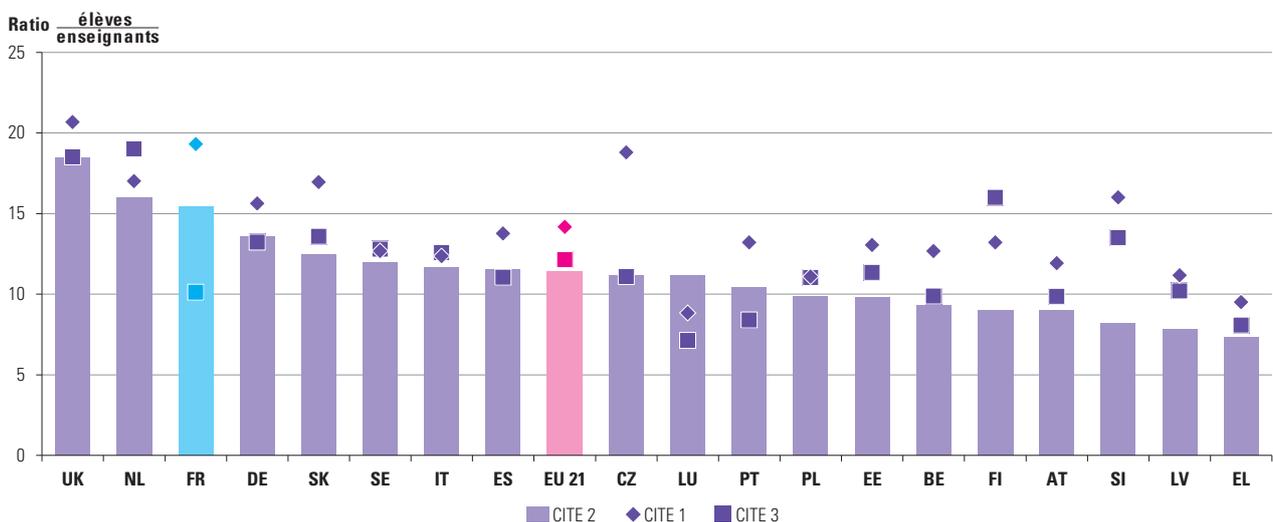
↳ Eurydice, *La profession enseignante en Europe*, fig. 1.7.



Note : En France, le temps d'enseignement minimal est celui des professeurs agrégés (15 heures) qui ne représentent que 5 % des enseignants de CITE 2 en 2014. Le temps d'enseignement maximal est celui des professeurs d'EPS certifiés (20 heures).

4.2.4 Nombre d'élèves par enseignant dans les établissements d'enseignement en 2013

↳ OCDE, *EAG 2015*, table D2.2.



4.3 LE SALAIRE DES ENSEIGNANTS

DES SALAIRES STATUTAIRES TRÈS CONTRASTÉS AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Salaire statutaire et salaire effectif selon l'OCDE ZOOM

L'OCDE estime la rémunération statutaire des enseignants à partir de cas-types décrivant le salaire brut indiciaire incluant les bonifications universelles (indemnités de résidence...) d'un enseignant fictif à temps plein, à différents niveaux d'enseignement, auquel on attribue une certaine ancienneté. La qualification typique correspond au niveau de diplôme ou au statut le plus fréquemment observé (en France : enseignant certifié). À l'opposé, le niveau de qualification maximale correspond au niveau de diplôme ou au statut le plus élevé (en France : agrégé). Depuis quelques années, l'OCDE collecte également des données de salaire effectif des enseignants. En France, cette collecte repose sur le Système d'information sur les agents des services publics (SIASP) de l'INSEE. Contrairement à l'indicateur de salaire statutaire, l'indicateur de salaire effectif tient compte de l'ensemble de la rémunération perçue (heures supplémentaires et bonifications). Les salaires sont exprimés en **parités de pouvoir d'achat**[□] (PPA).

En 2013, les enseignants de CITE 2 des 21 pays de l'UE membres de l'OCDE connaissent des niveaux de salaire de début de carrière supérieurs à 30 000 \$ US PPA (4.3.1) dans onze pays, dont le Luxembourg (où il atteint 80 000 \$ US PPA), l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la France ou encore les Pays-Bas, tandis que ces salaires sont inférieurs à 20 000 \$ US PPA[□] dans six autres pays (dont l'Estonie, la Grèce, ou encore la Pologne). Les écarts entre les salaires de début et de fin de « carrière » s'avèrent également très variables : ils sont observés ici à leur maximum théorique (la qualification ou le statut pouvant différer entre début et fin de carrière). Quand les enseignants de CITE 2 en Autriche, en France et en Grèce peuvent voir leur salaire statutaire plus que doubler entre le début et la fin de la carrière, ce dernier connaît des évolutions limitées à 40 % en Allemagne, au Danemark, en Estonie et en Finlande. Dans certains pays, le maximum de salaire est atteint après 15 ans d'ancienneté (Pays-Bas, Pologne) ; tandis que dans d'autres (France, Portugal) il faut davantage de temps pour l'atteindre.

L'IMPACT DE LA CRISE ÉCONOMIQUE SUR LES SALAIRES STATUTAIRES

Observée entre 2000 et 2013, la moyenne des salaires statutaires des enseignants de CITE 2 des 21 pays de l'UE membres de l'OCDE connaît d'abord un accroissement entre 2000 et 2005, puis un recul entre 2005 et 2013 en raison des ajustements budgétaires effectués à la suite de la crise financière (4.3.2). Toutefois, cette évolution de la moyenne ne reflète pas celle de tous les pays européens. Alors que certains pays d'entre eux ont connu des ajustements à la baisse particulièrement importants entre 2005 et 2013 (notamment la Hongrie et la Grèce), d'autres (Estonie, Pologne) ont vu croître sensiblement les salaires statutaires des enseignants sur la même période. Dans 5 pays, l'Autriche, le Danemark, l'Estonie, la Finlande et l'Irlande, les enseignants ont vu leurs salaires statutaires augmenter au cours des deux sous-périodes considérées. La France est le seul pays où les salaires statutaires des enseignants de CITE 2 ont baissé au cours des deux sous-périodes.

DES SALAIRES PLUS ÉLEVÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

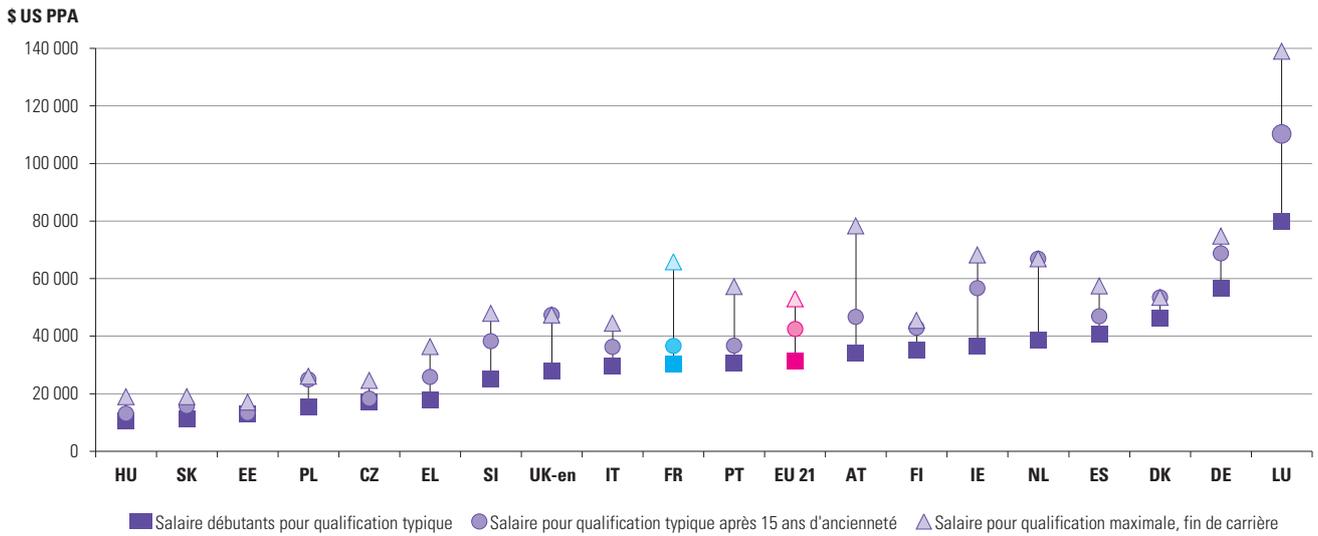
Les salaires effectifs des enseignants de 25 à 64 ans sont en moyenne plus élevés dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. En 2013, dans les 21 pays de l'UE-28, membres de l'OCDE, le salaire brut effectif annuel moyen des enseignants de CITE 3 est de 47 700 \$ US PPA, alors que celui des enseignants de CITE 1 est de 41 250 \$ US PPA (4.3.3).

En Allemagne et aux Pays-Bas, le salaire effectif des enseignants est, à chaque niveau d'enseignement, parmi les plus élevés de l'Union européenne. Il s'élève à plus de 70 000 \$ US PPA, pour les enseignants allemands de CITE 3. En France, le salaire effectif est voisin de celui de la moyenne des pays de l'OCDE pour les enseignants de CITE 2 et de CITE 3. En revanche, il est plus bas que celui de la moyenne de l'OCDE pour les enseignants de CITE 1. Enfin, l'Estonie connaît un salaire effectif identique pour les trois niveaux de CITE (17 140 \$ US PPA), sensiblement plus faible que la moyenne à chacun de ces niveaux. Comparé aux salaires des autres actifs dotés d'un diplôme de l'enseignement supérieur, ce sont surtout les enseignants du primaire qui sont confrontés à des salaires peu attractifs. ■

[□] Voir la définition p. 68.

4.3.1 Salaires statutaires des enseignants de CITE 2 de 25 à 64 ans à différents points de leur statut et de leur ancienneté en 2013.

OCDE, EAG 2015, tables D3.1a et D3.6a.

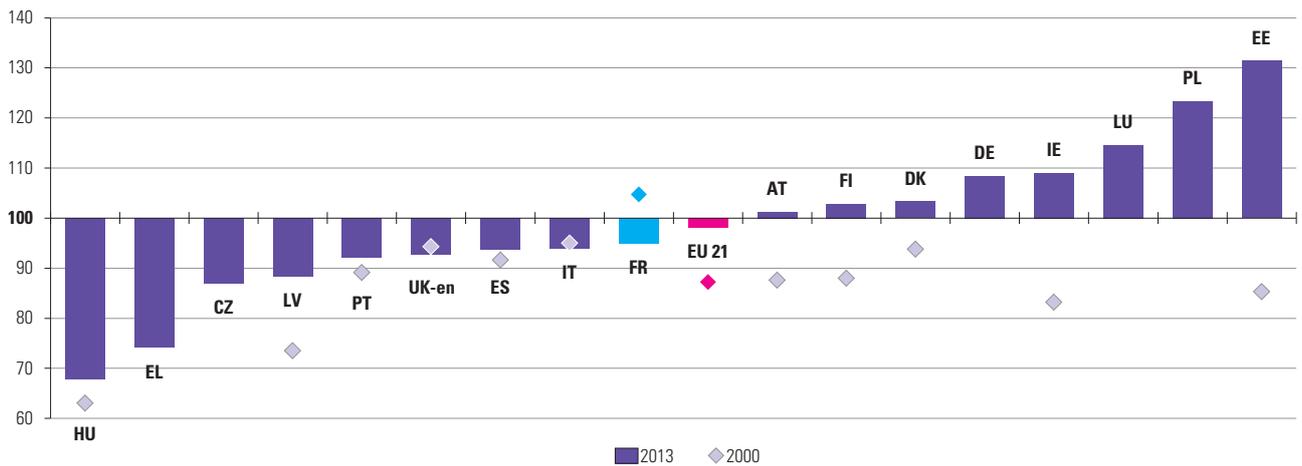


Notes : En France, la qualification typique considérée est le statut de professeur certifié, et la qualification maximale celui de professeur agrégé. La Suède a été retirée du graphique car il n'y existe pas de salaire statutaire.

4.3.2 Évolution des salaires statutaires des enseignants de CITE 2 de 25 à 64 ans en 2000, 2005 et 2013.

OCDE, EAG 2015, table D3.5b.

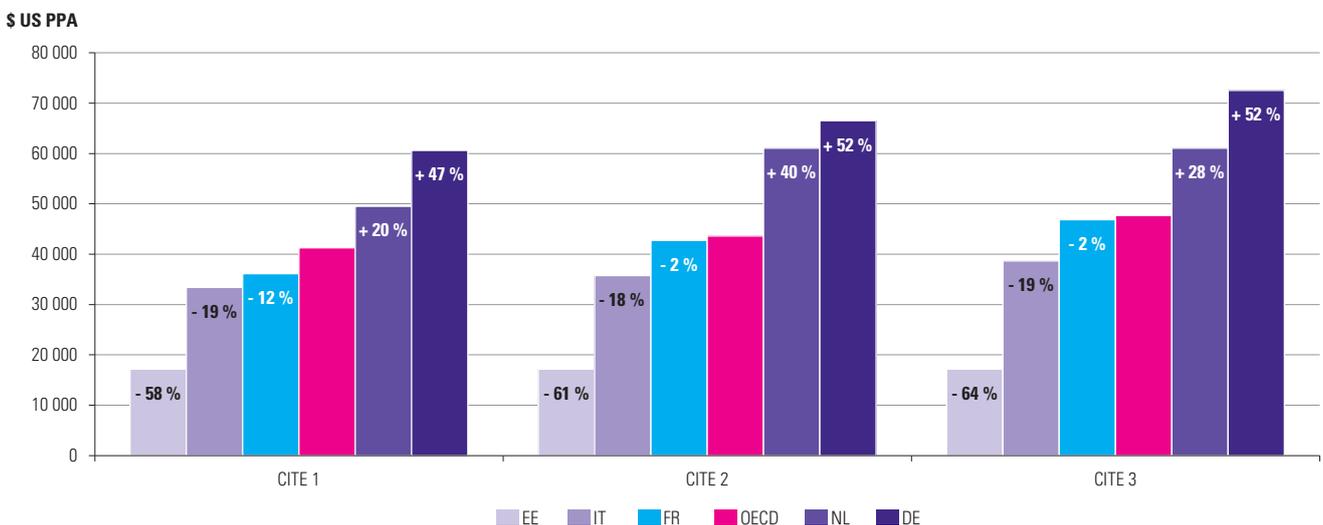
Indice de variation (2005 = 100)



Note : Les données pour l'année 2000 ne sont pas disponibles pour l'Allemagne, l'Espagne, la République tchèque, la Grèce, le Luxembourg et la Pologne.

4.3.3 Salaire brut annuel moyen des enseignants de 25 à 64 ans du secteur public par CITE en 2013 – données de salaire effectif.

OCDE, EAG 2015, table D3.4.



Note de lecture : En 2013, en Estonie, les enseignants de CITE 1 perçoivent un salaire effectif de 17 141 \$ US PPA, inférieur de 58 % à la moyenne de l'OCDE.

4.4 LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS

DES RÉGLEMENTATIONS DIVERSES DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

La figure 4.4.1 présente les exigences requises par les réglementations centrales encadrant la formation initiale des futurs enseignants au sein de l'Union européenne. Dans 15 pays de l'UE, dont l'Allemagne, l'Espagne, la France (depuis 2009), ou encore l'Italie, un niveau de formation initiale minimum de master (CITE 7 en nomenclature 2011) est requis. Il existe par ailleurs deux modèles de formation initiale au sein de l'UE : selon le premier modèle, les futurs enseignants suivent une filière à visée professionnelle dès le début de leurs études supérieures (modèle dit simultané) ; selon le second modèle, ils commencent par des études académiques dans une discipline pour ensuite se spécialiser en tant qu'enseignants (modèle dit consécutif). Le modèle simultané est prédominant dans l'UE-28, avec 21 pays ayant un modèle de ce type (dont l'Allemagne, la Finlande, les Pays-Bas ou la Pologne). Notons que dans certains pays les deux modèles peuvent coexister (l'Autriche, la Finlande, les Pays-Bas, la Pologne) ; la figure indique dans ce cas lequel de ces deux modèles est majoritaire.

Dans 24 pays de l'UE-28, le nombre d'années de formation initiale requises pour les enseignants de CITE 2 est de 4 ou 5 ans. Si l'on ne retient que les modèles majoritaires ou uniques dans chaque pays, l'Italie et le Luxembourg sont les seuls où la durée de la formation initiale est supérieure à 5 ans ; l'Autriche et la Roumanie sont les seuls où elle est inférieure à 4 ans. L'Espagne, l'Estonie, la France et le Portugal partagent un profil identique de formation initiale de leurs enseignants : modèle consécutif au niveau master. Aux Pays-Bas, le niveau de diplôme en fin formation initiale a un impact sur le niveau d'enseignement des futurs enseignants : une licence est suffisante pour enseigner en CITE 2, mais un master sera nécessaire en CITE 3. En Autriche, le master est nécessaire pour enseigner dans le secondaire général, tandis que la licence permet d'enseigner dans le secondaire professionnel.

UNE MAJORITÉ D'ENSEIGNANTS PARTICIPENT À LA FORMATION CONTINUE

Dans l'ensemble des pays participant à TALIS⁶⁴ 2013, le taux de participation des enseignants de CITE 2 à des stages ou à des ateliers de formation continue, portant sur les matières enseignées et les méthodes pédagogiques au cours des 12 derniers mois, est de 72 % (4.4.2). La durée moyenne de ces stages et ateliers est de 8 jours. Parmi les 18 pays de l'UE-28 qui ont participé à l'enquête, 7 (dont la Finlande, la France, l'Italie ou encore la Suède) ont un taux de participation aux stages et ateliers de formation continue inférieur ou égal à 60 %, avec un minimum atteint en Slovaquie (39 %). Seules l'Estonie, la Lettonie et la Pologne connaissent un taux de participation de leurs enseignants supérieur à 80 %.

La participation à la formation : quelle mesure ?

ZOOM

L'enquête TALIS 2013 de l'OCDE (cf. 4.1, p. 36) présente les taux de participation des enseignants à la formation continue au cours des douze derniers mois, à partir de plusieurs catégories d'activités de formation continue : stages et ateliers sur les matières enseignées, les méthodes pédagogiques ; conférences ou séminaires pédagogiques ; visites dans d'autres établissements ; programmes de qualification sanctionnés par un diplôme ; participation à un réseau d'enseignants dédié à la formation continue de ces derniers... Ces différentes catégories de formations sont non-exclusives les unes des autres.

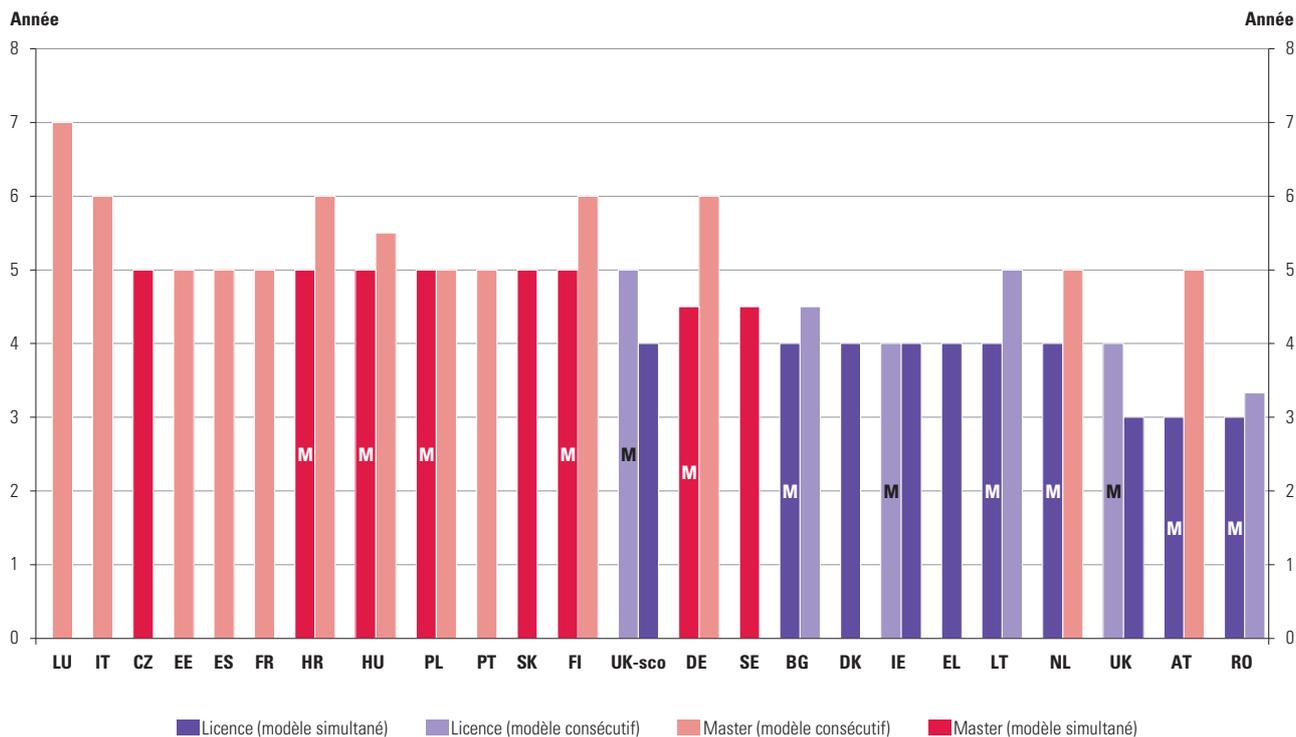
La durée des formations est très majoritairement inférieure à 10 jours pour les pays de l'UE ayant participé à l'enquête. La Roumanie, l'Espagne et le Portugal constituent cependant une exception, avec des durées respectives de 22 jours, 18 jours et 12 jours. En Angleterre et en Finlande, les enseignants de CITE 2 ont effectué des stages d'une durée inférieure ou égale à 3 jours.

Enfin, dans l'ensemble des pays participants à TALIS 2013, les deux domaines dans lesquels les enseignants estiment avoir les besoins en formation les plus importants sont, d'une part, l'enseignement à des élèves avec besoins spécifiques (situations de handicap, difficultés d'apprentissage ; les élèves intellectuellement précoces ne sont pas pris en compte dans cette variable) (22 % des enseignants) ; d'autre part, l'utilisation des TICE pour enseigner en classe (19 %). Les pourcentages des enseignants concernés par chacun de ces items sont respectivement de 27 % et de 25 % pour la France. Les deux items ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. ■

⁶⁴ Voir la définition p. 68.

4.4.1 Niveau minimal et durée totale de la formation initiale requis pour enseigner en CITE 2, conformément aux réglementations centrales en 2013/2014

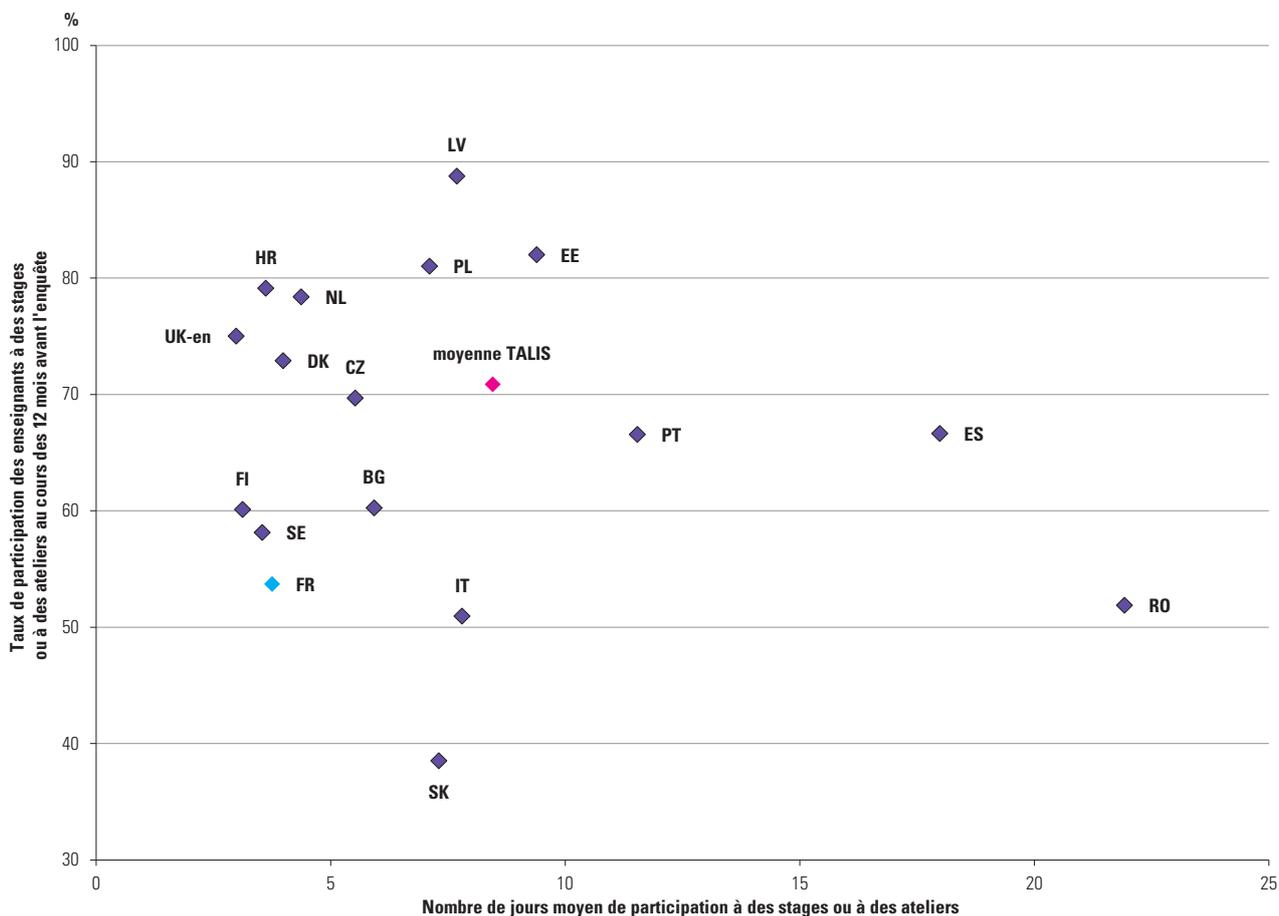
↳ Eurydice 2015, *The teaching profession in Europe*.



Note : Les cas marqués d'un « M » désignent le modèle majoritaire de formation initiale des enseignants quand plusieurs parcours sont possibles dans un pays.

4.4.2 Taux de participation des enseignants de CITE 2 aux cours et ateliers de formation continue et durée moyenne de ces ateliers en 2013

↳ OCDE, *Talis 2013*, tables 4.9 et 4.9 web.



LA PÉDAGOGIE PAR PROJETS OU L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE EN CLASSE SONT PEU FRÉQUENTES

L'enquête TALIS⁶⁸ 2013 (cf. 4.1, p. 36) donne à voir des activités pédagogiques utilisées en classe par les enseignants de CITE 2. Il convient préalablement de rappeler que ces données sont fondées sur les déclarations des enseignants. Dans l'ensemble des pays, les pratiques les plus partagées semblent être la présentation d'un résumé de ce qui vient d'être vu en classe (73 % des enseignants), ainsi que la vérification des cahiers d'exercices et des devoirs des élèves (72 % des enseignants) **(4.5.1)**. À l'inverse, faire travailler les élèves sur des projets d'au moins une semaine (27 % des enseignants), faire utiliser l'outil numérique par les élèves en classe (37 % des enseignants), ou encore avoir recours à des travaux différents pour les élèves qui rencontrent des difficultés (44 % des enseignants) sont des pratiques moins utilisées dans les pays de l'enquête. Pour chacune de ces trois pratiques pédagogiques, la France se situe en-dessous de la moyenne des pays de l'enquête TALIS, et même très en-dessous en ce qui concerne le recours aux travaux différenciés pour les élèves en difficulté.

L'Italie, le Royaume-Uni et la Suède sont les trois pays où les enseignants déclarent faire travailler les élèves sur des projets longs, plus fréquemment que pour la moyenne des pays de l'enquête. Le Danemark, la Lettonie et la Slovaquie sont les trois pays où les enseignants déclarent utiliser le numérique en classe plus fréquemment que la moyenne des pays de l'enquête.

LES TROIS TEMPS D'UNE SÉANCE DE COURS

TALIS 2013 permet également de recueillir des informations – toujours déclaratives – sur le déroulé d'une séance de cours dite « normale ». Trois types d'activités sont distingués : l'enseignement à proprement parler ; le maintien de l'ordre en classe ; et les tâches dites administratives. Dans l'ensemble des pays participants, les enseignants de CITE 2 déclarent accorder en moyenne 79 % d'une heure de cours à l'enseignement, 13 % au maintien de l'ordre et 8 % aux tâches administratives **(4.5.2)**.

Sur les 18 pays européens participant à l'enquête TALIS 2013, 12 pays dont l'Angleterre, le Danemark, la Finlande ou la Suède voient leurs enseignants accorder 80 % du temps d'une séance de cours à l'enseignement lui-même, avec une valeur maximale atteinte en Bulgarie (87 % du temps) où les enseignants déclarent passer un temps particulièrement faible aux tâches administratives (5 % du temps) et au maintien de l'ordre (8 % du temps). La France et les Pays-Bas connaissent une situation inverse, avec le temps accordé au maintien de l'ordre en classe le plus élevé des pays européens participant à l'enquête (16 % dans les deux pays), et incidemment, le temps dédié à l'enseignement parmi les plus faibles observés (respectivement 76 % et 74 %).

ENTRE SATISFACTION DU MÉTIER ET SENTIMENT DE FAIBLE VALORISATION PAR LA SOCIÉTÉ

L'enquête TALIS 2013 met en évidence un paradoxe apparent : les enseignants déclarent majoritairement que leur métier leur donne satisfaction. Dans l'ensemble des pays participant à l'enquête, 91 % des enseignants de CITE 2 se déclarent satisfaits **(4.5.3)**. En revanche, seuls 31 % d'entre eux estiment que leur métier est valorisé par la société.

Parmi les 18 pays européens participant à l'enquête, 13 pays (dont l'Espagne, l'Estonie, la Finlande ou l'Italie) voient plus de 90 % de leurs enseignants se déclarer satisfaits de leur profession, avec une valeur minimale atteinte en Angleterre (82 %). Simultanément, plus de la moitié des pays (dont la France, et là encore l'Espagne, l'Estonie ou l'Italie) connaissent une part de 15 % au plus de leurs enseignants qui estiment leur profession valorisée par la société. Cette seconde variable autorise toutefois une étendue plus large des scores par pays que la première. Le sentiment de valorisation est plus développé en Finlande (59 %) et aux Pays-Bas (40 %), alors qu'il est particulièrement contenu en Slovaquie (4 %), en France (5 %) et en Suède (5 %). ■

⁶⁸ Voir la définition p. 68.

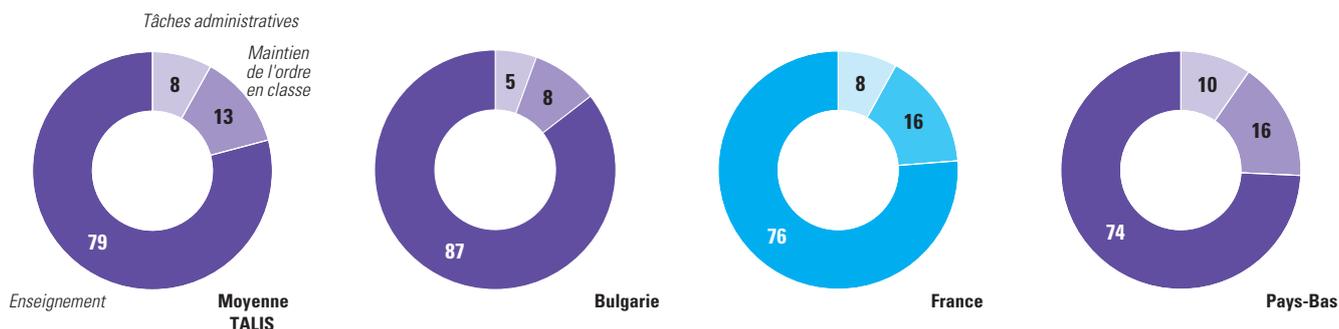
4.5.1 Méthodes utilisées fréquemment (souvent, et à chaque séance ou presque) par les enseignants en classe (en %)

OCDE, TALIS 2013, table 6.1.

	Présenter un résumé de ce qui vient d'être vu	Faire travailler les élèves en petits groupes pour trouver ensemble une solution à un problème ou un exercice	Donner différents travaux aux élèves qui ont des difficultés et/ou à ceux qui peuvent progresser plus vite	Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	Faire travailler les élèves sur des tâches similaires jusqu'au moment où l'enseignant est sûr qu'ils ont bien compris le sujet traité	Vérifier les cahiers d'exercices ou les devoirs des élèves	Faire travailler les élèves sur des projets qui leur prennent une semaine au moins	Faire utiliser le numérique par les élèves dans en classe ou dans des projets
TALIS	73	47	44	68	67	72	27	37
BG	80	44	61	78	79	79	24	34
CZ	88	35	32	70	70	65	13	37
DK	79	80	44	69	57	60	23	74
EE	80	38	47	60	68	71	15	29
ES	72	33	40	77	70	80	26	37
FR	74	37	22	57	55	66	22	24
HR	60	33	51	79	64	70	10	24
IT	64	32	58	81	78	85	28	31
LV	80	35	53	87	84	79	15	41
NL	72	48	20	63	56	66	27	35
PL	78	42	55	76	79	63	16	36
PT	85	49	53	66	61	71	21	34
RO	77	56	58	54	80	84	22	26
SK	90	42	45	74	74	79	22	45
FI	62	37	37	64	51	62	14	18
SE	72	44	53	49	55	51	41	34
UK-en	75	58	63	62	62	85	38	37

4.5.2 Répartition du temps passé dans une séance de cours normale en 2013

OCDE, TALIS 2013, table 6.2o.



NB : La Bulgarie et les Pays-Bas présentent les valeurs extrêmes de temps d'enseignement parmi les 18 pays de l'UE dans TALIS 2013.

4.5.3 Satisfaction dans l'exercice du métier et sentiment de valorisation du métier dans la société en 2013

OCDE, TALIS 2013.

